



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Philippe JANICOT

N° 26644

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L523-10 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communaux ;
Vu le décret n°2006-756 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
régime des Mandats spéciaux par les déplacements temporaires des personnels civils
de l'Etat ;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
Mandats de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être au
remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Philippe JANICOT à ALBUQUERQUE (ES)
nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération
susvisée ;

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur
Philippe JANICOT à la « Journée de médiation « Futur Vert » organisée par
Boussacrom, à la Cité de la Technologie à ALBUQUERQUE (ES), le mercredi 27 mai 2025, de
10h30 à 18h00 ;

Article 2 : D'autoriser à l'élu concerné le remboursement des frais réellement
encourus pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses engagées ;

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ;

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision ;

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 23/04/2025

Monsieur le Président de la Métropole
M. Philippe JANICOT



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Philippe JANICOT

1 DOCUMENT - Publié le 23 Avril 2025



26644.pdf
(.pdf, 368,5 Ko)



TÉLÉCHARGER